



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **30 janvier 2026**

Président: M. Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Arnaud **DEROUBAIX**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, M. Monji **OUERTANI**, M. Stéphane **GAUBY**

Procuration :

Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à M. Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à M. Hervé **NOUZET**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Théo **VIGNON** donne pouvoir à M. Arnaud **DEROUBAIX**, Mme Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à M. Jérôme **BUB**, Mme Marie-Line **JULLIEN** donne pouvoir à Mme Irène **DARRE**

ACQUISITION DES PARCELLES AL 634, AL 660 ET AL 664 AINSI QUE TOUS DROITS INDIVIS SUR LA PARCELLE AL57 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE

Considérant les biens situés 4 rue André Mayer et place Jean Jaurès à Grigny-sur-Rhône, cadastrés sous les références AL 660, AL 664 et AL 634 ainsi que tous droits indivis sur la parcelle AL 57 ;

Considérant que ces parcelles représentent une surface totale de 424 m² dont :

- Une majorité d'espace végétalisé ;
- Un porche d'entrée le long de la rue André Mayer, servant d'accès à des ateliers et à des logements ;
- Un atelier sur la parcelle AL 634 en façade sur la rue Mayer : un affaissement important de la toiture du porche d'entrée suite à la désolidarisation d'une poutre de son appui, ainsi que deux poutres rongées par l'humidité, ont été constaté en août 2025.

Considérant que les biens se situent en Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) ;

Considérant que la Ville souhaite, dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années, redynamiser le centre-ville et permettre l'extension ou l'accueil d'activités économiques dans son centre-ville ;

Considérant que la Direction immobilière de l'État été consultée, et que la valeur vénale de l'ensemble des parcelles AL 660, AL 664 et AL 634 a été estimée à 189 000 € hors taxe et hors droits ;

Considérant que la collectivité a la possibilité de conclure la vente à un prix inférieur à l'évaluation domaniale sans consultation complémentaire du pôle d'évaluation domaniale ;

Considérant que la Ville a adressé, par courrier, une proposition d'achat desdits biens au propriétaire qui y a répondu favorablement ;

Vu le plan ci-joint ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ACCEPTER l'acquisition des biens sus visés cadastrés section AL 660, AL 664, et AL 634 ainsi que tous droits indivis sur la parcelle AL 57 ;

DE DIRE que le prix d'acquisition est fixé à 110 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférents ;

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

DE DIRE qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

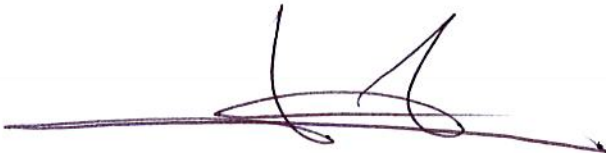
Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.




Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



GRAND LYON

Parcelles AL 634, AL 660, AL 661

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 069-216900969-20260206-DEL 26 011-DE

Légende

-  Parcelle cadastrale
-  Bâtiment
-  Bâtiment dur
-  Bâtiment léger
-  Plans d'eau
- Axe de voie
-  Nom voie à l'axe
-  Numéro de voirie



Copyright (c) Grand Lyon 2013

